



Madame la présidente,
Mesdames, messieurs les membres du conseil d'administration
de l'ADAPEI 65,

Vous avez la responsabilité de la gestion des établissements et de leur personnel qui accueillent vos enfants, vos sœurs, vos frères. A cette fin, vous avez nommé un directeur général lui-même secondé par une directrice des ressources humaines et d'un directeur financier et de tout un ensemble d'encadrants qui au sein de chaque établissement sont chargées d'encadrer les salariés. Ils prennent les décisions afin que chaque établissement réponde aux missions qui lui sont allouées.

Votre préoccupation principale en tant que parent est le bien être de votre enfant et c'est pourquoi par ce courrier je souhaite vous alerter sur la détérioration des conditions de travail des salariés et sur les répercussions indéniables sur le bien être de vos enfants.

Vous avez les comptes rendus des directions qui vous guident dans vos choix d'orientation, dans vos décisions. Vous avez ainsi voté favorablement à la proposition de supprimer les congés trimestriels extra conventionnels auxquels ont droit les salariés depuis de nombreuses années. Ces congés trimestriels qui sont sur la convention collective pour le secteur enfance avaient été élargis à l'ensemble du personnel car la pénibilité du travail avait été jugée aussi importante pour les adultes et que cela semblait bien injuste que les salariés accompagnants n'en bénéficient pas également.

Le conseil départemental, un des financeurs de l'ADAPEI, demande à ce que des économies soient faites. La direction a fait le choix de supprimer à partir de 2020 les congés trimestriels ce qui diminuerait le nombre de contrat de remplacement et qui permettrait une économie importante d'après leur argumentation.

Mais ont-ils bien mesuré que la fatigabilité des salariés sera accrue puisqu'ils n'auront plus ces jours de repos bien appréciés et compensateurs de cette pénibilité et on peut craindre que les arrêts maladies vont s'accroître et être la source de la désorganisation des services. En effet, les congés trimestriels sont programmés en avance et donc le service organisé en fonction tandis que les arrêts maladie sont connus dans la majorité des cas le jour même et il est donc difficile pour le service d'assurer les activités prévues avec des remplaçants prévenus eux-aussi tardivement. Le bien-être de vos enfants s'en trouvera forcément affecté et ce n'est pas ce que vous souhaitez et ce n'est pas ce que nous souhaitons. Savez-vous qu'actuellement les arrêts maladies des salariés de l'ADAPEI sont en fort accroissement tant les conditions de travail sont déjà difficiles ? Prenez-vous la responsabilité d'aggraver encore cette situation ? N'y a-t-il pas des économies à faire ailleurs ou auprès d'autres salariés. A l'heure où nos directions nous parlent de suppression de congés pour faire des économies, ces mêmes directions s'augmentent leurs propres salaires (...).

Nous avons le sentiment d'être victimes d'une grande injustice et c'est pourquoi depuis que les négociations ont débuté avec nos délégués syndicaux nous espérons modifier cette décision.

Mais des actions (pétitions, grèves, manifestations,) ont été décidées afin d'alerter nos financeurs et les citoyens de notre département. Nous avons conscience que l'image de l'ADAPEI s'en trouve affectée mais ces actions sont votées lors des assemblées intersyndicales (CFDT, CGT, Sud) regroupant les salariés de l'ADAPEI. Un des moyens de faire pression auprès de notre direction qui au cours de ces réunions de négociations nous informent vouloir modifier l'organisation des services en réorganisant nos plannings mais en ne respectant plus la convention collective dont on est signataire. Nous avons donc interpellé l'inspection du travail car ces faits sont graves. L'ARS et le préfet sont également alertés. Nous avons le sentiment que la direction fait volontairement trainer les négociations et ils nous donnent de fausses informations car après vérification elles s'avèrent inexactes. Est-ce une machination de leur part ou est-ce vraiment de l'incompétence, oui le mot est dit ? Que dire quand la DRH remet aux délégués syndicaux une version de projet qui en fait était adressée à une « polyclinique » !

Je pense qu'il est venu le temps pour vous de reprendre la direction de l'association et de vous préoccuper du sort des 600 salariés et des 800 usagers de l'ADAPEI. Une assemblée extraordinaire devrait être organisée où vous inviteriez les délégués syndicaux, le conseil départemental, l'ARS, le Préfet et bien sur la direction afin de poser clairement les choses et de décider ensemble de l'orientation à donner à la poursuite de ces négociations.

Pour le moment, les actions de contestations menées sont restées dans le respect du fonctionnement de nos établissements, de nos usagers : vos enfants et de leurs familles car nous sommes attachés à notre travail et que nous leur portons une réelle affection.

Nous espérons donc que ce courrier ne soit pas vain et nous comptons sur vous. Vous devez prendre vos responsabilités, c'est vous qui décidez.

Salarié en souffrance



Le 12 juin 2019

ADAPEI 65

6 mois de négociations Bidon

Conditions de travail dégradées aggravées par la perte des
congés

+

23 octobre 2018 : dénonciation
le 12 juin 2019 = ZÉRO proposition réelle et chiffrée

+

***Intox des comptes rendus de la direction et des articles de
presse***

=

Salariés en souffrance !

EMPLOYEUR COUPABLE !

**Usagers en danger
Parents soyez vigilants
Entendez-nous**